

PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Réunions publiques de mars 2022

Synthèse des demandes, propositions et informations recueillies

Préambule

Sept réunions publiques se sont tenues en mairie de Salles-sur-mer du 21 au 29 mars 2022. Elles ont réuni 145 sallésiens qui ont débattu sur la circulation et le stationnement au sein de notre commune.

Les nombreux témoignages de la population recueillis avant la tenue de ces réunions ont été étayés par l'étude réalisée au quatrième trimestre 2021 par les étudiants de l'EIGSI¹ ainsi que par la campagne de radars pédagogiques² qui s'est déroulée de décembre 2021 à janvier 2022.

Le constat a donc été fait de nombreux dysfonctionnements tant en termes de circulation, que de stationnement, que d'accès aux mobilités douces.

Ces dysfonctionnements impactent directement nos déplacements, notre qualité de vie et notre sécurité.

Les débats des sept réunions publiques ont principalement porté sur des propositions de solutions permettant de réduire les dysfonctionnements constatés.

Nous avons regroupé ci-après ces propositions selon trois leviers potentiels :

- *La réglementation ;*
- *Les équipements (signalisation, infrastructures, ...) ;*
- *La surveillance et le contrôle.*

*L'ensemble des études réalisées et des propositions faites au cours des réunions publiques sera étudié par la Commission transport, mobilité, circulation et sécurité, pour produire un projet de **Plan de circulation et de stationnement** qui pourra faire l'objet de nouvelles réunions publiques avant d'être soumis au vote du Conseil municipal.*

¹ L'étude de l'EIGSI est consultable en mairie.
Cf. également Synthèse rapport EIGSI.pdf

² Cf. 2021_12_24 - Étude campagne radar 2021-22.pdf

1 La réglementation

1.1 Les limitations de vitesses

État des lieux :

La vitesse est un fléau avec un nombre très significatif de grands excès (cf. 2021 12 24 - Étude campagne radar 2021-22.pdf). Tout le territoire est concerné et plus particulièrement les routes départementales D109, D111 et D203. Les rues du village (bourg, quartiers et lotissements) sont également concernées même si les grands excès y sont nettement moins fréquents. En dehors du bourg lui-même, plusieurs rues ou routes ont été signalées au cours des réunions comme étant confrontées à des vitesses excessives :

- La D109 dans la montée de Mortagne-la-Jeune entre La Ragotterie et La Frénée
- La D109 entre Salles-sur-mer et Grolleau
- La rue des Champs-Maillard.

Les camionnettes, poids-lourds et bus sont souvent cités pour leurs vitesses excessives.

Réalisations de la commune en matière de régulation de la vitesse :

Le Conseil municipal du 3 mars 2022 a voté l'instauration d'une zone 30 sur l'ensemble du bourg ainsi que dans le lotissement des Oiseaux. Une limitation à 30 km/h rue du Mississippi à Grolleau a été également votée. Cette nouvelle réglementation sera effective dans le courant du mois d'avril 2022 après la pose de la signalisation.

La zone 30 instaurée nécessitera conjointement la mise en place d'équipements de modération pour inciter, voire obliger l'utilisateur à ralentir.

Propositions faites par les sallésiens concernant la vitesse :

Pour la montée de Mortagne-la-Jeune, l'avancée de la pancarte EB10 d'entrée de village avant le virage et avant le carrefour de la Frénée 2, a été suggérée afin d'imposer les 50 km/h sur cette partie.

Pour la rue des Champs-Maillard (actuellement limitée à 70 km/h), il a été proposé la réduction de la vitesse à 50 km/h dès la sortie du bourg (pancarte EB10) jusqu'aux Champs-Maillard.

Contact auprès de Yélo pour appel à la modération de la vitesse des bus.

1.2 La gestion des priorités aux carrefours

État des lieux :

Les carrefours sont aujourd'hui traités différemment sur le territoire de la commune : parfois priorité à droite, parfois cédez-le-passage ou stop. Il n'y a donc pas de cohérence dans ce domaine au sein du village.

Trois carrefours ont été qualifiés de points noirs par l'EIGSI :

- Sortie de la Frénée 2 sur la D109 ;
- Carrefour Herbaudière/Héronnière/Coutures/Bois des Grèves ;
- Carrefour Bouteville/Roulet/Panzay/Touvents (ex Vival).

D'autres carrefours sont considérés également dangereux par les sallésiens (fourche D109/D203, ...).

Propositions faites par les sallésiens concernant la gestion des priorités :

L'instauration généralisée de la priorité à droite est assez souvent proposée comme une solution complémentaire à la zone 30. Elle est jugée de nature à obtenir une réduction de la vitesse.

La mise en place de nouveaux stops ou cédez-le-passage a également été suggérée à certains endroits.

1.3 Les sens de circulation

État des lieux :

Les flux sont jugés modérés sur l'ensemble du bourg par l'EIGSI avec un taux de congestion maximum de 6 %. En centre bourg, c'est la rue du Panzay (seul accès au bourg depuis la D109, la rue du Rouillet étant en sens interdit) qui reçoit les flux les plus importants notamment aux heures d'embauche et d'école.

Quelques rues (Rouillet, Sept-cheminées, Touvents) sont aujourd'hui à sens unique ; quelques participants ont signalé le non-respect du sens de circulation dans ces rues.

Propositions faites par les sallésiens concernant les sens de circulation :

Des propositions de sens unique, sans que le sens à retenir n'ait été débattu, ont été faites pour :

- La rue de la Croix-des-Fleurets ;
- La rue de la Platière ;
- La rue Jean-Moulin ;
- La rue Pierre.

Le sens unique pour certaines de ces rues ne fait cependant pas l'unanimité.

Propositions faites dans le cadre de l'étude de mobilité EIGSI :

L'étude de l'EIGSI aborde la rue de la Croix-des-Fleurets mais aussi les rues du Rouillet et de Bouteville au travers de plusieurs hypothèses de sens de circulation. Elle en évalue les incidences en termes de trafic sur les autres rues du centre bourg. Plus que l'amélioration de la fluidité ce travail vise surtout l'amélioration du partage de la voie publique.

1.4 Les autres restrictions de droits

État des lieux :

Il n'existe pas aujourd'hui d'autres restrictions de droits que ceux évoqués précédemment.

Les plates-formes de guidage (Waze, ...) pourraient être à l'origine de trafics de poids-lourds que certains participants aux réunions voudraient voir plus ou moins réglementés.

Propositions faites par les sallésiens concernant les autres restrictions de droits :

La principale proposition faite concerne les accès poids-lourds qui demandent à être réglementés (limitation selon les tonnages voire interdiction totale - déroutage -, sens unique pour les poids lourds...).

1.5 Le stationnement

État des lieux :

La morphologie du village et notamment son centre bourg ne permettent pas aujourd'hui de répondre de manière satisfaisante aux besoins de stationnement : à Salles-sur-mer, le ratio nombre de véhicules par foyer s'établissait en 2014 à 1,52. Ce ratio est probablement plus élevé en 2022.

L'offre de stationnement n'est pas toujours conforme à la réglementation (notamment pour les PMR).

Le parking de l'école maternelle et les places de la Mairie et Vama-Véché (65 places) constituent LE point noir du village en termes de stationnement.

Cet espace est confronté à des taux de rotation (stationnement) qui peuvent atteindre 1,10 et plus pendant les horaires d'entrée et de sortie des classes. Le stationnement quasi permanent de quelques

riverains ampute ces parkings de places pendant ces mêmes heures d'affluence. L'étude de l'EIGSI confirme la dangerosité de la rue de la Borderie actuellement utilisée par les usagers en solution de stationnement palliative à proximité des écoles.

Les débats ont par ailleurs confirmé dans tout le village de nombreuses infractions de stationnement qui nuisent au partage de la voie publique et à la sécurité ... Ces infractions peuvent être faites alors même qu'il existe des places de stationnement à proximité.

Quelques participants aux réunions nous ont dit stationner irrégulièrement « par obligation » ; pour certains d'entre eux, une nouvelle offre de stationnement à proximité ne changerait pas leur pratique !

Réalisations de la commune en matière de stationnement :

L'extension programmée du parking de la maternelle doit permettre d'ici la prochaine rentrée scolaire (septembre 2022) d'ajouter une quinzaine de places au soixante-cinq places existantes et interdire le stationnement sur la rue de la Borderie.

Les lignes jaunes d'interdiction de stationnement, souvent très dégradées, ont été refaites ; quelques nouvelles lignes jaunes ont été créées.

Propositions faites par les sallésiens concernant le stationnement :

Le stationnement a fait l'objet de quelques propositions :

- Des solutions de stationnements associées à des chicanes ;
- La création de nouveaux stationnements ;
- Des nouvelles lignes jaunes d'interdiction de stationner ;
- Une dépose minute à l'école sécurisée par un agent.

2 Équipements : signalisation, équipements de modération, infrastructures

2.1 La signalisation horizontale

État des lieux :

Globalement, la signalisation horizontale est souvent dégradée, parfois obsolète.

Réalisations de la commune en matière de signalisation horizontale :

La signalisation horizontale a été partiellement reprise en 2021 (passages piétonniers, lignes de stop, lignes de cédez-le-passage, lignes jaunes d'interdiction de stationner).

Une nouvelle signalisation horizontale en matière de limitation de vitesse va être installée en avril 2022 sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la zone 30.

Propositions faites par les sallésiens concernant la signalisation horizontale :

Quelques propositions :

- 30km/h marqué au sol ;
- Ligne médiane rue des Champs-Maillard (en cours d'instruction avec la mairie d'Angoulins)³ ;
- Rond-point des Ribéroux (réfection) ;
- Lignes jaunes d'interdiction de stationner aux croisements de rues ;
- Création de passages piéton.

2.2 La signalisation verticale

État des lieux :

Pas de remarques particulières concernant la signalisation verticale, si ce n'est le fait qu'elles ne sont pas systématiquement respectées par les usagers.

Quelques participants ont mis en garde, à juste titre, contre une signalisation verticale trop importante, qui pourrait nuire à sa lisibilité et à son efficacité.

Réalisations de la commune en matière de signalisation verticale :

Une nouvelle signalisation verticale en matière de limitation de vitesse va être installée en avril 2022 sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la zone 30.

Propositions faites par les sallésiens concernant la signalisation verticale :

Quelques demandes ponctuelles d'ajout de signalisation verticale ont été faites (stop, CLP ...).

Proposition d'installation de feu dits « récompense »⁴. Ce type d'installation est de l'autorité du gestionnaire de voirie (département pour les routes départementales) et du maire.

³ La réglementation n'autorise pas de ligne médiane sur des routes étroites (< 5,50 m). Pour la rue des Champs-Maillard dont la largeur est de 5,10 m, un marquage de type MRE (modules de routes étroites) est cependant autorisé.

⁴ L'arrêté du 9 avril 2021 modifiant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière autorise l'usage de signaux lumineux tricolores dits R22 pour réguler la vitesse des véhicules. L'implantation de ces feux ne peut se faire qu'en section courante c'est à dire hors intersection et hors passage piéton. La stratégie de régulation utilisée se nomme vert-récompense : le feu est rouge et passe au vert pour les véhicules roulant à la bonne vitesse. Ainsi, l'absence de conflit avec d'autres usages permet d'honorer la promesse d'un vert récompense. Seule cette stratégie est utilisable. Les stratégies dites de rouge sanction (le feu est vert et passe au rouge si le véhicule ne roule pas à la bonne vitesse) sont interdites d'emploi. Implanté dans un contexte adapté, le feu vert-récompense est un outil pédagogique, bien accepté qui donne de bons résultats. Il complète la panoplie des outils mis à disposition des collectivités pour lutter contre la vitesse : requalification, resserrement du profil en travers, ralentisseurs, coussins et plateaux, chicanes.

2.3 Les ralentisseurs

État des lieux :

Il existe relativement peu de ralentisseurs sur le territoire de la commune :

- Bandes rugueuses (Champs-Maillard), objets d'une demande de suppression (nuisance sonores) ;
- Plateaux (carrefours Herbaudière/Héronerie et Borderie/19 mars).

Propositions faites par les sallésiens concernant les ralentisseurs :

- Demande de suppression des bandes rugueuses rue des Champs-Maillard ;
- Les plateaux ont également été proposés ;
- Des dos d'âne ont été proposés mais ils sont globalement assez critiqués pour leurs nuisances sonores comme c'est le cas pour une majorité de formes de ralentisseurs (bandes rugueuses, coussins berlinois, dos d'âne ...).

2.4 Les déviations

État des lieux :

La morphologie des rues de notre village rend difficiles les avancées ou extensions de trottoirs, les coins ou angles aigus.

Il existe quelques ilots centraux (Grand'rue de Grolleau, rue de la Borderie, Ragotterie, ...). Ils sont parfois contestés pour les conséquences qu'ils entraînent (rétrécissement des voies et insécurité des vélos).

Une écluse simple existe rue de la Platière. Elle n'est pas toujours jugée efficace en matière de réduction de vitesse.

Propositions faites par les sallésiens concernant les déviations :

Les principales propositions faites sont :

- Le stationnement sur rue (permettant de dévier la circulation et de réduire la vitesse) ;
- Les chicanes simples ou doubles, avec ou sans stationnement, avec ou sans passage alterné du trafic ;
- Le resserrement des voies (pour la réduction des vitesses et pour améliorer l'espace piéton et cycliste).

2.5 Les autres équipements

Propositions faites dans le cadre des réunions concernant les autres équipements :

Quelques propositions concernent :

- L'amélioration de l'éclairage ;
- Les plots à led ;
- Les panneaux d'orientation (accès Intermarché) ;
- La pose de barrières de protection ;
- La pose de balises ou de bollards ;
- Les parkings vélos ;
- La mise en place de miroirs et de caméras de surveillance ;
- La pose de mobiliers urbains (dont bac à fleurs) ...

2.6 Les infrastructures

État des lieux :

La morphologie du village constitue souvent un handicap à l'aménagement des voies en faveur de toutes les mobilités. L'état des chaussées est parfois très détérioré (rue de Bouteville, rue Pierre, ...) et nécessite de lourdes restaurations.

Les trottoirs sont parfois inexistant, en mauvais état ou encombrés par des obstacles. L'étude de l'EIGSI confirme cette situation soulignant les difficultés qu'elle entraîne pour les poussettes, pour les PMR.

Les pistes cyclables sont inexistantes. Le partage de la voie publique entre les différents modes de déplacements n'est pas pris en compte, pas matérialisé, rendu difficile par la configuration du village.

Réalisations de la commune en matière d'infrastructures :

Un chantier majeur concerne les rues du Panzay, de Bouteville et de la Borderie jusqu'au rond-point du calvaire. La réfection complète des réseaux et des voies, intégrant les différentes mobilités et l'offre de stationnement, est d'ores et déjà programmée pour 2023 et 2024. Cette réfection est portée par le département (il s'agit de la D111) et par la commune.

La piste cyclable reliant l'Héronnière à la Ragotterie est en cours d'étude par la CdA pour une réalisation en 2023 ou 2024. Cette piste est portée par la CdA dans le cadre de son projet de maillage, et par la commune.

Des trottoirs ont été créés ou refaits, ou sont en cours de réfection (rue de la Borderie, Grand'rue et rue du Mississippi à Grolleau, La Ragotterie et rue des Petits Bonneveaux, ...).

Propositions faites par les sallésiens concernant les infrastructures :

La demande des sallésiens est une demande d'amélioration générale des infrastructures, en lien avec les réglementations et les équipements de modération évoqués plus haut.

- Demande de rond-point ou tourne à gauche à l'entrée de la Frénée 2 ;
- Demande de pistes cyclable intra-muros (via le parc par exemple) ;
- Demande de trottoirs ;
- Demandes d'infrastructures pour PMR

Propositions faites dans le cadre de l'étude de mobilité EIGSI :

Proposition d'une zone de rencontre⁵ dans l'espace parking maternelle, places de la mairie et Vama-Véché.

⁵ En agglomération, les zones de rencontre cherchent à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale. Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules ; tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, ...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h ; le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet ; le double-sens cyclable est instauré y compris dans les voies à sens unique (sauf dispositions contraires).

3 La surveillance et le contrôle

3.1 La gendarmerie

État des lieux :

Les contrôles de gendarmerie existent mais sont jugés insuffisants.

Propositions faites par les sallésiens concernant les contrôles de gendarmerie :

- Demandes de contrôles de gendarmerie plus fréquents et à des horaires mieux choisis ;
- Demandes de radars discriminants ou de police permettant une verbalisation⁶.

3.2 La police municipale

État des lieux :

La commune ne dispose pas de policier municipal.

Propositions faites par les sallésiens concernant une police municipale :

Plusieurs demandes ont été faites pour un policier municipal, mais il n'y a cependant pas consensus sur un tel recrutement parfois considéré comme inutile et coûteux pour la commune.

⁶ Les radars discriminants ou de police sont une prérogative du préfet, en lien avec la Direction départementale des territoires, la police et la gendarmerie ; la décision repose sur un bilan de l'accidentologie, sur la nature des infrastructures et sur les possibilités de contrôles classiques. Cette décision n'est donc absolument pas du ressort du maire d'une commune.

4 Autres leviers

4.1 Le covoiturage

Le covoiturage a été suggéré comme une possibilité de réduction du trafic et simultanément comme moyen de réduction des rejets de CO₂.

Il s'agit essentiellement d'une démarche citoyenne mais aussi économique à l'échelle individuelle. Le rôle de la municipalité se limite à une communication d'encouragement (information, promotion).

4.2 Le pédibus

Le pédibus a été suggéré comme moyen de déplacement des enfants vers ou depuis l'école.

Objet d'un chapitre dans l'étude de l'EIGSI, cette hypothèse de nature à réduire le trafic reste cependant conditionnée par un réseau piéton sécurisé qui aujourd'hui n'est pas suffisamment adapté.

Les solutions de partage de la voie évoquées plus haut doivent contribuer à promouvoir cette pratique qui reste cependant en dernier ressort à l'initiative des parents d'élèves, voire des associations.

4.3 L'autopartage

Comme le covoiturage, l'autopartage a été suggéré pour réduire le trafic et les rejets de CO₂.

Là encore, le rôle de la municipalité se limite à une communication (information, promotion) sur cette démarche citoyenne.

4.4 Décalage des horaires d'entrée et de sortie des écoles

Le décalage des horaires d'entrée et de sortie des écoles a été suggéré par quelques parents d'élèves dans le cadre de l'enquête réalisée auprès d'eux par les étudiants de l'EIGSI. Ce décalage horaire viserait à fluidifier le trafic et à améliorer le taux de rotation (stationnement), sous condition de compléter cette disposition avec l'aménagement des places de parking.